



**BMICE**

المصرف المغربي للإستثمار و التجارة الخارجية  
Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur

## **Cahier des charges administratives et techniques**

**Appel à Consultation n°05/2021**

**Maintenance de l'infrastructure réseau et l'infrastructure de production  
informatique de la BMICE**

## Partie 1

### Cahier des charges administratives

#### Article 1 : objet

La Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE) a décidé de confier la maintenance de son infrastructure réseau et son parc informatique afin de bénéficier des compétences d'un prestataire spécialisé et d'assurer un service professionnel au meilleur coût.

#### 1.1 Services attendus

Les prestations demandées dans le cadre de cet appel à consultation sont les suivantes :

- **Pour le matériel réseau existant et les services associés**
  1. Maintenir en condition opérationnelle le système informatique la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur objet de cet avis et conseiller la banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur Tunis dans l'évolution de son **infrastructure réseau, son infrastructure de production et sécurité** ainsi que de son **parc informatique (03 Imprimantes)**
  2. Maintenance des unités informatiques (Imprimantes, onduleurs, téléphones)
  3. Maintenance du réseau téléphonique, IP et de la connexion avec l'opérateur téléphonique
  4. Maintenance de l'infrastructure réseau et sécurité : routeurs, switch, firewalls, câblage (prises, goulottes, câbles, panneaux de brassage, fibre optique) et liaisons Internet.
  5. Préparation de l'évolution de la plateforme réseau, infrastructure de production et sécurité existante.

#### 1.2 Identification des parties

Le contrat de maintenance de l'infrastructure informatique (infrastructure réseau et infrastructure de production) ainsi que le parc informatique (03 imprimantes) seront gérés entre la BMICE à Tunis et le prestataire. Cette activité sera pilotée du côté BMICE par le responsable du département SI et le responsable des moyens généraux et du côté prestataire par un chef de projet nommément désigné.

- **Pour la flotte de l'infrastructure de production informatique de la BMICE**

#### 1- Maintenance préventive

- Le Fournisseur s'engage à assurer une maintenance préventive sur site des équipements et logiciels en dehors des heures d'exploitation du réseau et à raison de trois (03) fois par an. **Le planning de la maintenance préventive sera établi par le Fournisseur et envoyé au Client, pour approbation, deux semaines avant le début des travaux.** Les maintenances préventives devront s'effectuer à des échéances réparties sur l'année.
  - a. La maintenance préventive consiste à :
    - Dépoussiérer les équipements,
    - Tester le bon fonctionnement des équipements et des logiciels,

- Analyser les logs systèmes,
- Auditer la plateforme (les équipements, les logiciels et toutes les composantes),
- Résoudre les anomalies constatées (Changer les pièces usées ou défectueuses, installer les patches nécessaires sans mettre en cause les applications et les bases opérationnelles, installer les nouvelles versions de logiciels après accord du Client).
- A la fin de chaque intervention, le Fournisseur devra présenter au Client **un rapport sur l'ensemble de la plateforme** en indiquant les actions réalisées et les dispositions nécessaires à prendre pour son fonctionnement normal et sa sécurité.
- Installation des mises à jour mineurs et majeurs ainsi que les correctifs logiciels.

## 2- Maintenance curative

La maintenance couvre toutes les pièces, les mises à jour des firmwares, main d'œuvre et déplacement.

- Lorsqu'un équipement matériel ou logiciel se trouve indisponible par suite de fonctionnement défectueux d'un élément, organe, composant ou dispositif inclus dans cet équipement ou suite à bug ou erreur, le Client devra informer le Fournisseur par téléphone ou par autre moyen.
- En cas de défaillance des systèmes proposés, le Fournisseur interviendra sur le site du Client sans frais additionnels, selon les délais suivants :
  - a. Pour tous les équipements : un délai ne dépassant pas vingt-quatre (24) heures au maximum à partir de la date de la réclamation de la panne. Un délai supplémentaire de soixante-douze (72) Heures à partir de la date d'intervention, est accordé au Prestataire pour la réparation, selon la disponibilité des pièces.
- Toute intervention doit être signalée par **une fiche d'intervention** dûment approuvée par le service technique du Client concerné, et classé dans le dossier de suivi du matériel. Cependant et chaque fois qu'une panne répétitive anormale sera constatée sur une pièce ou un ensemble de pièces constituant l'équipement, le Fournisseur sera tenu de remplacer ces organes défectueux. Il est spécifié que tous les frais occasionnés au Fournisseur par l'application de cette maintenance, telles que pièces de rechange, main d'œuvre et déplacement seront à sa charge exclusive. Le Fournisseur garantit que ses services sont conformes aux règles de l'art.

Un registre de suivi de maintenance préventive et curative numéroté, conjointement signé par le Fournisseur et par le Client (chef de département SI), en deux exemplaires originaux, doit être tenu par les deux parties.

Dans ce registre les deux parties doivent :

- Indiquer l'heure de début et de fin de l'intervention,
- N° de série de l'équipement,
- Noms de sites,
- Les intervenants et leurs qualités (les deux parties),
- Mentionner éventuellement, les anomalies constatées et les moyens mis en œuvre pour leurs levées,

## **Article 2 : Durée**

Le contrat sera conclu pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification. A l'échéance du terme, la BMICE pourra décider de le reconduire d'année en année, étant entendu que la durée totale du marché ne pourra excéder trois ans. Les modalités régissant la durée seront précisées dans le contrat à signer avec le prestataire.

## **Article 3 : suivi**

Le prestataire désignera un correspondant technique pour suivre l'ensemble des prestations effectuées pour la BMICE dans le cadre du contrat de service.

Chaque trimestre, **un compte rendu d'activité** sera fourni à la BMICE.

**Un comité de suivi se tiendra une fois par trimestre** avec ordre du jour :

1. Point sur les activités et actions du trimestre passé,
2. Préparation des activités et actions du trimestre à venir,
3. Etablissement d'un planning,
4. Examen de la qualité des prestations,
5. Présentation et validation de la facture trimestrielle,
6. Le compte rendu, validé par la BMICE est à la charge du prestataire,

## **Article 4 : périmètre**

La prestation attendue sera réalisée sur le périmètre existant et décrit dans la partie des clauses techniques (description de l'infrastructure existante).

Le périmètre initial est susceptible d'évoluer en fonction de la mise en œuvre de nouveaux projets/programmes ou de l'évolution de l'effectif. Le prestataire devra, dans le cadre de ce contrat, prendre en compte l'évolution de ce périmètre.

## **Article 5 : Mode de présentation des offres :**

Il est demandé aux soumissionnaires de respecter les conditions suivantes :

- Chaque soumissionnaire doit présenter une seule offre de base
- Les offres doivent être établies sur les formulaires de la présente consultation et signées par les soumissionnaires en opposant leurs cachets humides. En cas de surcharge ou utilisation du correcteur (liquide ou autres), il est obligatoire de mettre le cachet à l'endroit touché.
- Toutes les pages de la présente consultation et les autres documents contractuels doivent être paraphés à chaque page, signés. Il est interdit de modifier le contenu de ce cahier des charges.
- Le soumissionnaire doit remettre une proposition technique conforme aux exigences des clauses techniques particulières demandées.
- Le soumissionnaire devra joindre les documents techniques nécessaires
- Le dossier de la soumission doit comprendre :
  - Les pièces administratives
  - L'offre technique
  - L'offre financière

### **A/ les pièces administratives :**

Toute offre devra parvenir à la BMICE dument signée et devra comprendre obligatoirement les pièces administratives mentionnées dans le tableau ci –dessous :

Référence pièce	Désignation	Authentification
A1	Le cahier des charges administratives et techniques	Dument paraphé, signé et en opposant le cachet humide à la fin du document
A2	Fiche de renseignements généraux (annexe 1)	Dument remplie, signée et en apposant le cachet humide à la fin du document
A3	Les CVs de l'équipe intervenante de la part du prestataire	Dument remplis, signés
A4	Liste des expériences similaires	Attestations Dument remplies, signées et en apposant le cachet humide à la fin du document

#### **B/l'offre technique**

Toute offre technique devra parvenir à la BMICE dument signée et devra comprendre obligatoirement les pièces mentionnées dans les tableaux cités au niveau des clauses techniques.

#### **C/ l'offre financière**

Doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

- La soumission conformément au modèle annexé au présent cahier des charges (annexe2)
- Le bordereau des prix conformément au modèle annexé au présent cahier des charges (annexe 3)
- Les prix doivent être fermes et non révisables en hors droit de douane et TVA, ils doivent englober toutes les dépenses et frais engagés par le soumissionnaire

#### **Article 6 : réception des offres**

Les soumissionnaires doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin que les soumissions parviennent à la BMICE dans le délai imparti, étant précisé que la BMICE décline toute responsabilité concernant les plis parvenus hors délais.

Les plis contenant les soumissions doivent parvenir au bureau d'ordre de la BMICE par voie postale ou directement au bureau d'ordre contre un accusé de réception **au plus tard le 01 Juillet 2021 à 12h**, heure de Tunis, le cachet du bureau d'ordre de la BMICE faisant foi, à l'adresse suivante :

**Adresse de la soumission :** Immeuble Lilia, Rue de la Bourse, Les Berges du Lac II Tunis 1053

L'enveloppe extérieure ne doit porter, outre l'adresse de la BMICE, que la mention :

**« Ne pas ouvrir – consultation n°05/2021 »**

**« Maintenance de l'infrastructure réseau et l'infrastructure de production informatique de la BMICE**

**Article 7 : durée de validité des offres**

Tout soumissionnaire ayant présenté une offre de prix sera lié par son offre pendant 90 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis, pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables

**Article 8 : rejet des offres**

Les conditions suivantes constituent un motif de rejet d'office de l'offre :

- La non présentation du bordereau des prix
- Toute offre n'ayant pas été complétée par les pièces demandées par la BMICE dans un délai prescrit par celle-ci
- Toute offre ne comportant pas les formulaires de réponses techniques pour les articles soumis
- La présentation d'une ou plusieurs variantes autres que l'offre de base
- Les plis parvenus après la date et l'heure limites de réception des offres
- La Banque Maghrébine d'Investissement et de commerce extérieur (BMICE) se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme techniquement.

**Article 9 : Méthodologie d'évaluation des offres**

Le dépouillement des offres se fera selon les étapes suivantes :

- Dans un premier lieu, la commission de dépouillement procède à la vérification des documents et à la classification dans l'ordre croissant de toutes les offres financières.
- Dans un deuxième lieu, la commission de dépouillement procédera à la vérification de la conformité de l'offre technique présentée par le soumissionnaire dont l'offre financière est la moins disante
- Dans le cas de conformité, la commande lui sera attribuée, et dans le cas de non-conformité, la commission de dépouillement passe à l'offre suivante dans le classement des offres financières.

**Article 10 : pénalités de retard**

Dans le cas où la prestation en question ne pourrait s'effectuer dans les délais contractuels du fait du soumissionnaire, celui-ci encourra une pénalité de 2/mille (deux pour mille) par jour de retard sans que le montant des pénalités ne puisse dépasser 5% du montant global du marché. Les montants de pénalités de retard seront déduits de plein droit du montant de la facture émise par le soumissionnaire.

**Article 11 : paiement**

La prestation fera l'objet d'un paiement sur présentation d'une facture trimestrielle, est effectué par virement bancaire ou postale au compte courant fourni par le titulaire de la commande sur production de :

- Une facture trimestrielle en quatre exemplaires
- Un bon d'exécution des services faits
- Une copie du bon de commande de la BMICE

Tunis le .....  
(Signature et cachet du soumissionnaire)

## Partie 2

### Cahier des clauses techniques pour Le matériel Réseau et les services associés

#### Matériel réseaux

Référence	Désignation	Quantité
WS-C4500X-16SFP+	Catalyst 4500-X 16 Port 10G IP Base Front-to-Back No P/S SN: JAE212600K8; JAE212600LM	2
WS-C2960X-24PD-L	Catalyst 2960-X 24 GigE PoE 370W, 2 x 10G SFP+, LAN Base SN: FOC2129T4VC; FOC2129T4UB; FOC2129T4SS; FOC2129T4SU; FOC2129T4SX; FOC2129T4SJ; FOC2129T48W; FOC2129T4RQ; FOC2129T48R; FOC2129T4UZ	10
SFP-10G-SR-S	10GBASE-SR SFP Module, Enterprise-Class SN: OPM21360GQT; OPM21360GQU; OPM21360GR2; OPM21360GR8; OPM21360GRJ; OPM21360GS8; OPM21360GS9; OPM21360GSJ; OPM21360GSK; OPM21360GSL; OPM21360GSR; OPM21360GT4; OPM21360GT7; OPM21360GT9; OPM21360GTE; OPM21360GTF; OPM21360GTJ; OPM21360GTL; OPM21360GTR; OPM21360GQP.	20
AIR-CAP702I-I-K9	802.11n CAP702 2x2:2SS; Int Ant; I Reg Domain SN: KWC204305KF; KWC204305TF; KWC2044006D; KWC211600UM; KWC204409U6; KWC204305FA; KWC204305TO; KWC204305GH; KWC2043058U; KWC204305E5; KWC2116008I	11
AIR-CT2504-50-K9	2504 Wireless Controller with 50 AP SN: PSZ21311PDB	1
ASA5516-FPWR-BUN	ASA 5516X with firePOWER Svcs chassis subs fireSight Mgr SN: JMX2137G1X6; JMX2137G1X8	2
L-ASA5516-TAMC-3Y	Cisco ASA5516 FirePOWER IPS AMP and URL 3YR Subs SN: 9R14GBF5WE7; X7HE2XBCSK9	2
BE6M-M4-K9	Cisco Business Edition 6000M Svr(M4), Export Restricted SW	3
BE6K-UCL-BAS	Cisco Business Edition 6000 - Basic User Connect License	25
BE6K-START-UWL35	BE 6000 - User License Starter Bundle with 35 UWL Licenses	1
ISR4321-V/K9	Cisco ISR 4321 Bundle, w/UC License, SN: 9R14GBF5WE7; X7HE2XBCSK9	2
CP-8851-K9	Cisco IP Phone 8851 SN: FCH2129EXBY	1
CP-8841-K9	Cisco IP Phone 8841 SN: FCH2129EN1U; FCH2130D45G; FCH2129EK5T; FCH2129EMS0; FCH2129EJWY	5
CP-7861-K9	Cisco UC Phone 7861 SN: WZP21210TWO; WZP21210TZH; WZP21210TOL; WZP21210TM0; WZP21210TY5; WZP21210TLT; WZP21210TPF; WZP21210TM4; WZP21210TKB; WZP21210TKC; WZP21210TKM; WZP21210TLI; WZP21210TO9; WZP21210TOX; WZP21210TSU; WZP21210TSV; WZP21210TUC; WZP21210TXR; WZP21210TL4; WZP21210TL5; WZP21210TLR; WZP21210TMA; WZP21210TNH; WZP21210TO8; WZP21210TSK; WZP21210TUD; WZP21210TVX; WZP21210TY7.	28

#### Imprimantes

Description	Quantité	Date d'acquisition
Imprimantes TASKalfa 3252ci	3	02/03/2018

#### Les services associés :

Le prestataire aura pour mission :

### **1- Prestations attendues concernant le réseau informatique**

- a. Maintenance du réseau téléphonique, IP et de la connexion avec l'opérateur téléphonique
- b. Maintenance de l'infrastructure réseau et sécurité : routeurs, switches, firewalls, câblage (prises, goulottes, câbles, panneaux de brassage, fibre optique) et liaisons Internet
- c. Préparation de l'évolution de la plateforme réseau et sécurité existante
- d. Coordonner les interventions curatives ou préventives en collaboration avec le responsable exploitation Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur.
- e. Connecter les équipements sur le réseau local en collaboration avec le responsable exploitation Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur

### **2- Prestations attendues concernant les postes de travail**

- a. Installation et/ou la réinstallation des OS (Windows)
- b. Installation des Mises à jour (Windows)
- c. Installation des correctifs de sécurité (Windows)
- d. Installation de nouveaux périphériques en collaboration avec le responsable exploitation de la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur (Disques durs, périphérique de sauvegarde, etc...)
- e. Réalisation des opérations de maintenance matérielle
- f. Diagnostiquer tout problème matériel
- g. Fournir un devis chiffré pour toute réparation ou changement de matériel
- h. Les délais d'intervention sont ceux précisés dans la gestion des incidents.
- i. Les installations seront planifiées.

Cette maintenance se déroulera sur site. Il n'est aucunement envisageable d'assurer ce service en télémaintenance, particulièrement pour les prestations suivantes :

- Garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des postes
- Installation de nouvelles machines et la mise à niveau
- Assurer la rotation du parc des machines
- Connexion des postes sur le réseau local
- Installation de nouveaux périphériques (imprimantes, lecteurs externes, assistants personnels...)
- Maintenance de premier niveau sur les matériels de la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur

### **3- Les postes**

Chaque membre du personnel de la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur dispose en principe d'un poste de travail fixe ou d'un PC portable.

Tous les postes informatiques sont installés avec Windows 10pro et la suite bureautique Microsoft Office pro plus

La mise en service des postes et leur éventuel retrait sont réalisés par le responsable exploitation informatique, en relation avec le prestataire pour le suivi du parc informatique. Il en est de même pour l'installation physique du poste, la connexion au réseau, l'installation des logiciels, la configuration des comptes utilisateurs et des droits associés, la maintenance et les évolutions du système d'exploitation concerné (mise à jour correctives ou évolutives).

### **4- Sécurité des postes**

L'antivirus déployé est *Kaspersky Security 10 for Windows Server* Le prestataire a la charge d'assister le responsable exploitation de la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur Pour mettre à jour et maintenir tous les éléments antivirus mis en œuvre à la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur.



### **5-Profil du prestataire**

- 1-Spécialisé en informatique, réseaux et télécommunication
- 2- Bonne connaissance des réseaux et systèmes
- 3-Avoir les certifications cisco suivantes

**CCNP** : Cisco Certified Network Professional.

**CCNA** : Cisco Certified Network Associate.

- 4-Bonne connaissance en maintenance des imprimantes Multifonctions

## **Partie 3**

### **Cahier des clauses techniques pour La flotte de l'infrastructure de production informatique de la BMICE**

#### **1- La flotte de l'infrastructure de production informatique de la BMICE**

Le Fournisseur doit assurer une maintenance préventive et curative des équipements matériel et des logiciels pendant les journées ouvrables de 8h à 18h ou en cas de besoin en dehors de ces horaires. La maintenance couvre toutes les pièces de rechange, les mises à jour des logiciels, la main d'œuvre, les déplacements. Aucune exclusion concernant le remplacement des pièces usagées pour n'importe quel composant matériel de la plateforme n'est autorisée, sauf pour les bandes et les batteries qui sont considérées comme consommables.

Toute maintenance préventive ou curative devra être faite en présence du représentant du Client (chef de département SI) et accompagnée d'une fiche d'intervention portant le cachet et la signature de deux parties.

#### **2- Maintenance préventive**

- Le Fournisseur s'engage à assurer une maintenance préventive sur site des équipements et logiciels en dehors des heures d'exploitation du réseau et à raison de trois (03) fois par an. Le planning de la maintenance préventive sera établi par le Fournisseur et envoyé au Client, pour approbation, deux semaines avant le début des travaux. Les maintenances préventives devront s'effectuer à des échéances réparties sur l'année.
  - a. La maintenance préventive consiste à :
    - Dépoussiérer les équipements,
    - Tester le bon fonctionnement des équipements et des logiciels,
    - Analyser les logs systèmes,
    - Auditer la plateforme (les équipements, les logiciels et tous les composants),
    - Résoudre les anomalies constatées (Changer les pièces usées ou défectueuses, installer les patches nécessaires sans mettre en cause les applications et les bases opérationnelles, installer les nouvelles versions de logiciels après accord du Client).
    - A la fin de chaque intervention, le Fournisseur devra présenter au Client un rapport sur l'ensemble de la plateforme en indiquant les actions réalisées et les dispositions nécessaires à prendre pour son fonctionnement normal et sa sécurité.

- Installation des mises à jour mineur et majeur ainsi que les correctifs logiciels.

### 3- Maintenance curative

La maintenance couvre toutes les pièces, les mises à jour des firmwares, main d'œuvre et déplacement.

- Lorsqu'un équipement matériel ou logiciel se trouve indisponible par suite de fonctionnement défectueux d'un élément, organe, composant ou dispositif inclus dans cet équipement ou suite à bug ou erreur, le Client devra informer le Fournisseur par téléphone ou par autre moyen.
- En cas de défaillance des systèmes proposés, le Fournisseur interviendra sur le site du Client sans frais additionnels, selon les délais suivants :
  - a. Pour tous les équipements : un délai ne dépassant pas vingt-quatre (24) heures au maximum à partir de la date de la réclamation de la panne. Un délai supplémentaire de soixante-douze (72) Heures à partir de la date d'intervention, est accordé au Prestataire pour la réparation, selon la disponibilité des pièces.
- Toute intervention doit être signalée par une fiche d'intervention dûment approuvée par le service technique du Client concerné, et classé dans le dossier de suivi du matériel. Cependant et chaque fois qu'une panne répétitive anormale sera constatée sur une pièce ou un ensemble de pièces constituant l'équipement, le Fournisseur sera tenu de remplacer ces organes défectueux. Il est spécifié que tous les frais occasionnés au Fournisseur par l'application de cette maintenance, telles que pièces de rechange, main d'œuvre et déplacement seront à sa charge exclusive. Le Fournisseur garantit que ses services sont conformes aux règles de l'art.

Un registre de suivi de maintenance préventive et curative numéroté, conjointement signé par le Fournisseur et par le Client, en deux exemplaires originaux, doit être tenu par les deux parties. Dans ce registre les deux parties doivent :

- Indiquer l'heure de début et de fin de l'intervention,
- N° de série de l'équipement,
- Noms de sites,
- Les intervenants et leurs qualités (les deux parties),
- Mentionner éventuellement, les anomalies constatées et les moyens mis en œuvre pour leurs levées,

### 4- HARDWARE

Description	Quantité
Baie de stockage IBM V5020	01
Switchs IBM SAN24B-5	02
Serveurs Lenovo x3650	03
Baie de stockage Lenovo V3700	01
Switch Cisco Nexus 3172	01

### 5 -SOFTWARE

Description	Quantité
VMWare vSphere 6 Essentials Plus	01

Microsoft Exchange Server 2016 Standard Edition	01
IBM Spectrum Protect plus	01

#### **Prestations attendues concernant L'infrastructures IBM**

- Gestion des périphériques et du stockage
- Utilisation de HMC pour gérer les ressources systèmes
- Système de sauvegarde et de récupération

#### **Prestations attendues concernant L'infrastructures Lenovo**

- L'installation et la configuration d'un serveur ESXi dans son environnement complet
- Configurer et gérer une infrastructure vSphere 7 à l'aide des différents clients d'administration
- Déployer et gérer des machines virtuelles, de les déplacer et d'utiliser les snapshots
- Configurer et gérer le réseau et le stockage VMware
- Surveiller et analyser les indicateurs de performance clés pour les ressources de calcul, de stockage et de réseau pour les hôtes ESXi
- Optimiser les performances d'ESXi et de VMware vCenter Server
- Renforcer l'environnement vSphere contre les menaces de sécurité
- Résoudre les problèmes de réseau et de stockage, les scénarios de défaillance de cluster vSphere, les problèmes liés à la migration des VM et les dysfonctionnements vCenter Server

#### **6- Profil du prestataire**

Le prestataire doit avoir un minimum de 5 ans d'expérience dans ces domaines

-Certification dans le domaine de stockage baie 5020 et une maîtrise de réseaux Sun (**Switch SAN IBM SAN24B-5**).

Les candidats doivent avoir une certification **IBM Spectrum protect plus**

-Certification VMware Certified Professional 2019 - DataCenter Virtualization (**VCP-DCV 2019**).

**ANNEXE 1**

**Fiche de renseignements généraux**

Présentation de la société
Nom ou raison sociale :
Siège social :
D'affiliation à la CNSS
Téléphone :
Fax :
E-mail :
Matricule fiscale :
Registre de commerce :
RIB(20chiffres) :
Responsable à contacter :
GSM :

Fait à .....

Le : .../.../.....

Le soumissionnaire

(Nom, prénom et qualité du signataire, signature, date et cachet)

## Annexe 2

### MODELE D'ACTE DE SOUMISSION

(A remplir et à insérer obligatoirement dans l'offre financière)

Je soussigné ..... Président Directeur Général agissant  
au nom et pour le compte de la société .....  
..... faisant élection de domicile à  
.....

...

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurantes ou mentionnées au dossier de consultation N°05/2021, lancé par la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce pour "**Maintenance de l'infrastructure réseau et l'infrastructure production de la BMICE**"

", je me sou mets et m'engage à exécuter le marché conformément aux conditions du dossier de consultation et moyennant les coûts détaillés au bordereau des prix et établi comme suit :

Montant total H.T en dinars, en chiffres et en lettres :

.....  
.....

Le règlement se fera par versement au compte ouvert au nom ..... à la banque ..... sous le N° .....

Les prix du marché sont fermes et non révisables.

Je m'engage, à maintenir valables les conditions de mon offre pendant un délai de quatre-vingt-dix jours (90) jours de la date limite fixée par la BMICE pour la remise des offres.

Je m'engage, en outre, à effectuer les modalités d'enregistrement aux quelles la présente soumission donne lieu, si elle est acceptée.

J'affirme sous peine de réalisation de plein droit du marché à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens) que je ne tombe pas (ou que la société ne tombe pas) sous le coup d'interdictions légales édictées, en Tunisie.

Fait à ....., le .....  
Le soumissionnaire  
Nom, Prénom et qualité du  
signataire  
Signature et Cachet

### Annexe 3

#### **Bordereau des prix**

N°article	Désignation	Quantité	PU.HT	PT .HT